

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Lundi 03 Octobre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 03 Octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Paul MESTRE, Maire de Thérondeels.

**Présents** : Mmes Marie Line CHAMPAGNAC, Marielle RIGAL, Mrs Paul MESTRE, André CHASSANG, Emilien SOULENQ, Antoine FROMENT, Jérôme LABERTRANDIE, Claude BELARD.

**Excusé** : Mrs Daniel TARRISSE (pouvoir à M. Emilien SOULENQ), Christian SOULENQ (pouvoir donné à M. MESTRE), Nicolas VERDIER.



Madame Marie-Line CHAMPAGNAC est élue secrétaire.

**1°- Consultation déneigement – Contrat de déneigement 2016/2019 :**

Monsieur le Maire informe que le contrat de déneigement de la voirie communale a expiré. Il propose au conseil municipal une nouvelle consultation pour une durée de trois ans.

**2°- Marché à bon de commande – Travaux de petit entretien de voirie et dépendances :**

Monsieur le Maire informe que le marché à bon de commande concernant les travaux de petit entretien de voirie et dépendances a expiré. Il soumet au conseil municipal un nouveau projet « Marché voirie pour travaux de petit entretien de voirie et dépendances », présenté pour une durée de trois ans, en procédure marché adapté.

**3°- Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE (2) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les actes et autorisations d'urbanisme continuent à être instruits à titre gratuit par la DDT jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront instruits par AVEYRON INGENIERIE à compter de cette même date.

**4°- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Société SOCAMPRES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de renouvellement de convention signée le 23 Mai 1996 entre la Commune et Madame Marie-Jeanne SOULENQ, alors propriétaire du Camping « La Source » à LAUSSAC.

La dite convention avait pour objet l'autorisation donnée par la Commune à Madame SOULENQ d'occuper le domaine public pour la terrasse de son restaurant ainsi que la construction et l'occupation du domaine public pour un édicule doté d'un four à pizzas.

A ce jour, le successeur de Madame SOULENQ est sa fille, Madame Marielle HURIER, Gérante de la Société SOCAMPRES. Cette dernière demande donc le renouvellement de cette convention pour une durée de trois années.

#### **5°- Encaissement chèque « Les Amis de Laussac » - Rénovation statue de St Gausbert :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la statue de Saint-Gausbert sise à la Chapelle sur la Presqu'île de Laussac a été rénovée par Madame BIRON.

La Mairie ayant reçu la facture de Madame BIRON, a payé la totalité et se voit remettre le chèque correspondant à la moitié des travaux de la dite association d'un montant de quatre cent quatre vingt dix euros.

#### **6°- Concession MIQUEL :**

Monsieur le Maire, faisant référence à une séance du Conseil Municipal du 16 Juin 1978, reprend un dossier de 1979 relatif à l'agrandissement du cimetière de THERONDELS.

A ce jour, l'ensemble des concessions de ce même cimetière sont enregistrées sur un fichier informatique.

Pour éviter tout incident d'attribution à l'avenir et respecter les conditions particulières d'un acte notarié (étude de Maître DEBELROUTE, Notaire à Mur-de-Barrez, en date du 22 Février 1979) il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour reprendre les termes de l'acte et concrétiser dans le fichier « cimetière » cette affectation.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Maire de procéder à cette régularisation.

#### **7°- Réaménagement de prêt (1) :**

En 2011, la commune de THERONDELS a contracté le prêt n° 68772743046 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

- Montant initial : 250 000 €
- Durée : 15 ans
- Date de la dernière échéance : 31.01.2026
- Taux : 2.92 %
- Périodicité : trimestrielle

Suite à la demande de la commune, le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées propose un réaménagement du taux de ce prêt par avenant au contrat, qui sera soumis pour étude et validation à la direction de l'établissement, aux conditions suivantes :

- Date de l'étude du réaménagement : 30.09.2016
- Capital restant dû : 170 740.41 €
- Durée restante : 114 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Taux : 1.39 %
- Frais de réaménagement : 450 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour le réaménagement avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées du prêt ci-dessus, et accepte les nouvelles conditions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce réaménagement.

#### **8°- Réaménagement de prêt (2) :**

En 2011, la commune de THERONDELS a contracté le prêt n° 19112152060 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

- Montant initial : 300 000 €
- Durée : 30 ans
- Date de la dernière échéance : 30.04.2041
- Taux : 4.30 %
- Périodicité : annuelle

Suite à la demande de la commune, le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées propose un réaménagement du taux de ce prêt par avenant au contrat, qui sera soumis pour étude et validation à la direction de l'établissement, aux conditions suivantes :

- Date de l'étude du réaménagement : 30.09.2016
- Capital restant dû : 272 284.38 €
- Durée restante : 300 mois
- Périodicité : annuelle
- Taux : 1.59 %
- Frais de réaménagement : 450 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour le réaménagement avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées du prêt ci-dessus, et accepte les nouvelles conditions.

#### **9°- Réaménagement de prêt (3) :**

En 2007, la commune de THERONDELS a contracté le prêt n° 86559822352 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

- Montant initial : 300 000 €
- Durée : 30 ans

- Date de la dernière échéance : 30.09.2037
- Taux : 4.75 %
- Périodicité : annuelle

Suite à la demande de la commune, le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées propose un réaménagement du taux de ce prêt par avenant au contrat, qui sera soumis pour étude et validation à la direction de l'établissement, aux conditions suivantes :

- Date de l'étude du réaménagement : 30.09.2016
- Capital restant dû : 248 565.56 €
- Durée restante : 252 mois
- Périodicité : annuelle
- Taux : 1.59 %
- Frais de réaménagement : 450 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour le réaménagement avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées du prêt ci-dessus, et accepte les nouvelles conditions.

#### **10°- Redevance assainissement 2015 Coopérative Laitière :**

Vu la convention signée le 04 août 2004 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Juillet 2011 ;

Vu le compte administratif assainissement de 2015, section d'exploitation ;

Le Maire présente le décompte suivant à la perception de la redevance assainissement :

#### **Pour l'année 2015 :**

<b>Charges à caractère général :</b>	17 811.04 €
(gestionnaire CEO, électricité, téléphone, ACEA, ...)	
Quote-part financière 50/100 (2 264.07 €)	1 932.03 €
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 18 943.07 €

#### **A déduire :**

Partie concernant le poste de relevage :	- 2 206.39 €
- CEO	1 793.00 €
- EDF	413.00 €

**NET** **16 736.68 €**

**DCO brute retenue 90 %** **15 063.01 €**